

REGLEMENT

CHAMPIONNAT AQUITAINE 2012

Championnat sur toute la saison :

- ❖ ***ouvert à toutes les catégories***
- ❖ ***ouvert aux pilotes de toutes les régions***
- ❖ ***aucun nombre de courses imposé***

ARTICLE 1 . ORGANISATION

1.1. La Commission Régionale de Karting Aquitaine, organise, avec le concours des ASK d'Aquitaine et de la FFSA le Championnat Aquitaine 2012. La CRK est responsable de l'organisation de ce Championnat. Ce Championnat se déroule en trois courses sur toute la saison 2012.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national.

1.2. Le Championnat Aquitaine prend en compte trois épreuves organisées en 2012 par la CRK et les ASK d'Aquitaine.

Le classement définitif du Championnat Aquitaine sera déterminé à l'issue de la Finale 2012 – calendrier joint en annexe au présent règlement.

Toute modification de calendrier sera communiquée aux Présidents d'ASK.

1.3. Le Championnat intègre pour 2012, les épreuves suivantes :

- deux courses du Trophée de LAYRAC 2012
- la dernière course de la saison sera intitulée "Finale Aquitaine".

Pour ces courses, le règlement technique particulier de l'ASK organisatrice s'applique.

Pour l'organisation de l'ensemble de ces courses, la CRK et les ASK d'Aquitaine pourront faire appel à des personnes extérieures à l'Aquitaine, détentrices de licence correspondant à la fonction, pour assurer les postes de Direction de Course, Commissaires Sportifs et Techniques.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 LICENCES

3.1.1. La Sélection Régionale sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.1.3. Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager à la Sélection Régionale, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :

- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
- à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK (hors Championnat du Monde M18),
- et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Tous les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une CRK ou d'un Comité Régional du Sport Automobile régulièrement affilié à la FFSA, seront classés au Championnat Aquitaine 2012.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Aquitaine que dans une seule catégorie. Le pilote qui change de catégorie en cours de saison sera classé dans la catégorie qu'il aura choisi pour sa dernière course du Championnat Aquitaine.

3.2.3. La CRK Aquitaine ouvre le Championnat à toutes les catégories.

Un classement de ces catégories sera effectif si au moins 5 pilotes par catégorie ont marqué des points en 2012.

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Tout pilote participant à une course organisée par la CRK ou une ASK d'Aquitaine dans les conditions définies aux articles 3.2. sera classé au Championnat Aquitaine 2012. **Aucun nombre de courses n'est imposé par pilote pour être classé.**

Le montant d'engagement de chaque course du Championnat Aquitaine, est fixé par un document joint en annexe.

3.3.2. Le Championnat Aquitaine n'est pas conditionné à une participation aux épreuves qualificatives des Championnats de France et Coupes de France. Un seul engagement aux courses 2012 du Championnat Aquitaine suffit pour être classé en fin d'année.

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentlemen le règlement 2012 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour toutes les catégories, chaque pilote dispose, par course, de 2 pneus avant et deux pneus arrière. En cas de crevaison, sous contrôle d'un commissaire technique, un seul pneu d'entraînement sera autorisé en remplacement.

Pour les pneus pluie, les mêmes modalités seront appliquées.

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1 Les pilotes ont la possibilité d'apposer sur les karts les publicités de leur choix. Toutefois, la CRK Aquitaine se réserve la possibilité d'imposer, pour les courses du Championnat Aquitaine 2012, l'implantation de ses propres publicités suivant un plan qui sera fourni à chaque pilote.

ARTICLE 6. DROIT A L'IMAGE

La CRK Aquitaine se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors des épreuves du Championnat dans le but de promouvoir le karting. Les pilotes qui s'inscrivent aux courses du Championnat Aquitaine abandonnent leur droit à l'image.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Aquitaine se dérouleront selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. DEROULEMENT

Pour toutes les catégories, le schéma sera le suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
				B contre C
				C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT AQUITAINE

9.2.1. Tout pilote prenant part à au moins une épreuve du Championnat Aquitaine 2012, telle que décrite à l'article 1.2. et 1.3. du présent règlement, sera classé selon le total des points acquis au Championnat Aquitaine.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1^{er}	19 points au 7^{ème}	13 points au 13^{ème}	7 points au 19^{ème}
40 points au 2^{ème}	18 points au 8^{ème}	12 points au 14^{ème}	6 points au 20^{ème}
32 points au 3^{ème}	17 points au 9^{ème}	11 points au 15^{ème}	5 points au 21^{ème}
26 points au 4^{ème}	16 points au 10^{ème}	10 points au 16^{ème}	4 points au 22^{ème}
22 points au 5^{ème}	15 points au 11^{ème}	9 points au 17^{ème}	3 points au 23^{ème}
20 points au 6^{ème}	14 points au 12^{ème}	8 points au 18^{ème}	2 points au 24^{ème}
1 point au-delà du 24^{ème}			

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

9.2.3. Le classement sera établi en fonction du total de tous les résultats des courses de la saison moins un.

Le total, pour chaque pilote, est constitué par l'ensemble des résultats (pré-finales, finales et bonus).

Les points de bonus sont définitivement acquis par le pilote et n'entrent pas dans les valeurs à décompter sauf exclusion de la course.

9.2.4. En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la Finale Aquitaine les départagera.

9.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point aux pré-finale, finale et bonus) au titre de cette épreuve.

Ce résultat issu d'une exclusion annulera le bénéfice des meilleurs places en cas d'ex aequo au classement final du Championnat Aquitaine.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. Chaque course pourra donner lieu à une attribution de prix par l'ASK organisatrice.

10.2. Le Championnat Aquitaine 2012 donnera lieu à des récompenses attribuées en fin d'année.

Les trois ou cinq premiers, suivant le nombre de participants par catégorie, seront récompensés.

10.3. La remise des prix se fera lors d'une manifestation organisée, en 2012, par une ASK avec le concours de la CRK Aquitaine. Cette manifestation sera définie par le Comité Directeur de la CRK au cours du premier semestre 2012.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Aquitaine fera l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Le présent règlement a été adopté par l'Assemblée Générale de la CRK Aquitaine en sa séance du 3 décembre 2011 à Moirax (47).

**Le Président de la CRK Aquitaine :
Yves BLANC**